


DGS 2021 042



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
22 juin 2021
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 25 PROCURATION : 03 VOTANTS : 28
QUESTION N°01
<u>ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 11 SISE A RAIE D'EAU POINTE-NOIRE PAR L'EPF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE MONTANT 70.000,00€</u>
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>  <p>Camille ELISABETH</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 11 SISE A RAIE D'EAU POINTE-NOIRE PAR L'EPF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE MONTANT 70.000,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.324-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier Local de Guadeloupe ;

Vu le règlement intérieur de l'EPFL de Guadeloupe approuvé par délibération du conseil d'administration du 02 octobre 2013 et modifié en date du 08 novembre 2017 ;

Vu la délibération n°20-037 du conseil d'administration de l'EPF de Guadeloupe du 25 novembre 2020 autorisant l'acquisition de la parcelle AN 11 pour le compte de la commune de Pointe-Noire ;

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

ARTICLE 1 : D'autoriser l'EPF de Guadeloupe à acquérir, pour le compte de la commune de Pointe-Noire la parcelle AN 11 d'une superficie de 797m² sise à Raie d'Eau sur le territoire de la commune de Pointe-Noire pour un montant de 70.000,00€ (soixante-dix mille euros).


ARTICLE 2 : D'approuver les modalités d'intervention de l'EPF de Guadeloupe, telles que définies dans la convention jointe à la présente délibération, en particulier la durée du portage fixée à 5 ans (cinq ans).


ARTICLE 3 : De s'engager à acquérir ce bien à l'issue du portage, ou de le faire acquérir par une personne désignée par le conseil municipal, moyennant le prix principal de 70.000,00 € prix d'acquisition mentionné à l'article 1^{er}, majoré des frais de portages, tels que définis dans la convention.

ARTICLE 4 : D'autoriser le maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF de Guadeloupe ci-annexée, et tous actes et documents permettant l'acquisition de ce bien.

ARTICLE 5 : Le maire et la directrice générale de services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH



Résumé de l'acte
971-219711215-20210630-DGS2021042-DE

Numéro de l'acte : DGS2021042
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AN 11 sise raie d'eau par l'EPF pour le compte de la commune
Classification : 3.1.2 - Acquisitions de 0 à 75 000 €
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal : 99_DE-SDGS2021070820305030_08072021203050.PDF

Historique :

08/07/21 21:47	En cours de création	
08/07/21 21:51	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 21:52	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

0852021043

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°02

**APPEL A PROJETS POUR UN
SOCLE NUMERIQUE DANS LES
ECOLES ELEMENTAIRES -
MONTANT DE L'OPERATION
76.2000,00€**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – MONTANT DE L'OPERATION 76.2000, 00€

Monsieur le maire expose au conseil que le Gouvernement soutient la généralisation du numérique éducatif en consacrant 105 m € dans le cadre du Plan de France Relance.

Il informe que cette enveloppe a pour principal objectif de doter les écoles élémentaires d'un socle numérique afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique.

Il signale que la crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid 19 a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement et l'intérêt des usages numériques.

A cet effet un Appel A Projets (AAP) a été lancé le 14 janvier 2021 par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Pour ce faire la commune a répondu à cet AAP en proposant un projet d'un montant de 76.260,00 €.

Il précise que la subvention allouée par l'Etat est de 52 130,00 € avec une participation communale évaluée à 24 130,00 € et que cette opération fait l'objet d'une convention entre les deux parties.

Le conseil municipal

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire et après avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaire à cette convention pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de la commune

2°) Dit que cette opération fera l'objet d'une inscription au budget de la commune par décision modificative n°1.

3°) De solliciter la subvention de 52 130,00 € auprès de l'Etat.

4°) De charger le maire, la directrice générale des services, le comptable chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH



Résumé de l'acte

971-219711215-20210630-DGS2021043-DE

Numéro de l'acte : DGS2021043
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Appel a projet : socle numérique dans les écoles élémentaires
Classification : 7.5.1 - Demandes de subvention
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal : 99_DE-SDGS2021070820311131_08072021203111.PDF

Historique :

08/07/21 21:53	En cours de création	
08/07/21 21:59	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 21:59	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

DGS 2021 044



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°03

INSTALLATION DE LA FIBRE
OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL - MISE A
DISPOSITION DU TERRAIN
D'ASSIETTE POUR LES
INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL -MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ASSIETTE POUR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Monsieur le maire informe le conseil que la Région Guadeloupe a lancé un projet de réseau d'initiative publique (RIP) pour raccorder en fibres optiques les abonnés non concernés par les initiatives privées.

Il signale que l'entreprise SFR FTTH a été choisie par la Région Guadeloupe dans le cadre d'une délégation de service public concessive signée le 04 septembre 2019, délégrant le financement, la conception, l'exploitation et la maintenance du réseau public et les missions seront réalisées par la filiale locale de SFR FTTH : GUADELOUPE DIGITAL.

Il précise que le projet consiste en installation de prises FTTH, Fiber To The Home (fibre jusqu'à la maison), et permettra une couverture intégrale du territoire en fibre optique.

Pour ce faire la ville concourt à la réalisation en accordant à l'opérateur le droit d'accès à son domaine public communal pour y implanter ses équipements, conformément aux dispositions du Code des Postes et Communications Électroniques (CPCE).

La convention proposée définit les contours de ce partenariat et engage la ville à mettre à disposition son domaine public pour l'installation des équipements techniques nécessaires au fonctionnement du réseau.

Les équipements à installer sont :

- 1 NRO : Nœuds de raccordement optique (Cœur du programme sur le territoire)
- 16 PM : Points de mutualisation d'abonnés (Armoires des quartiers)

Le conseil municipal

Oui l'exposé de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'autoriser le maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation des équipements techniques nécessaires au fonctionnement du réseau

2°) Qu'en contrepartie, la société GUADELOUPE DIGITAL versera à la commune une redevance annuelle conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

3°) Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour les applications de la présente délibération

4°) Le maire, la directrice générale des services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH

Camille ELISABETH

Résumé de l'acte

971-219711215-20210630-DGS2021044-DE

Numéro de l'acte : DGS2021044
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Installation de la fibre optique sur le territoire communal
Classification : 9.1.1.1 - DUP pour les constructions et modifications des ouvrages électriques, gaziers, télécommunications et radio-électriques
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal :

Historique :

08/07/21 22:00	En cours de création	
08/07/21 22:03	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:03	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:03	En cours de transmission	

DGS 202 045



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°04

FIXATION DE LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC (RODP) POUR LES
RESEAUX ET INSTALLATIONS
DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le décret n°2205-1676 du 27 décembre 2005 codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du code des postes et communications électroniques) relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L.45-, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres

ARTICLE 1 : Décide que la redevance d'occupation du domaine public (routier et non routier communal) dus par les opérateurs de communications électroniques sera calculée comme suit :

- Domaine public routier communal :
 - Artères souterraines : **41,26 € / km**
 - Artères aériennes : **55,02 € / km**
 - Autres – Cabines tél, Sous répartiteurs : **27,51 € / m2**

- Domaine public non routier communal :
 - Artères souterraines : **1 375,39 € / km**
 - Artères aériennes : **1 375,39 € / km**
 - Autres – Cabines tél, Sous répartiteurs : **894 € / m2**

** Artères souterraines : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre.*

** Artères aériennes dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.*

ARTICLE 2 : Dit que les montants seront conformément au décret susvisé, révisé annuellement en tenant compte du coefficient d'actualisation.

ARTICLE 3 : Dit qu'il sera tenu compte de la revalorisation chaque année du montant des redevances.

ARTICLE 4 : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la commune en section de fonctionnement.

ARTICLE 5 : Le maire, la directrice générale des services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH



Résumé de l'acte
971-219711215-20210630-DGS2021045-DE

Numéro de l'acte : DGS2021045
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de télécommunications
Classification : 7.1.2.3 - Autres
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal : 99_DE-SDGS2021070820313831_08072021203138.PDF

Historique :

08/07/21 22:04	En cours de création	
08/07/21 22:06	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:07	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION: 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°05

**TRANSFERT DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE A LA REGION
GUADELOUPE POUR LA
REALISATION D'UN PLATEAU
SPORTIF « City Stade » SUR LE
TERRITOIRE COMMUNAL
MONTANT 200.000,00€**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA REGION GUADELOUPE POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SPORTIF « City Stade » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL MONTANT 200.000,00€

Monsieur le maire expose au conseil que la Région Guadeloupe, dans le cadre du plan de relance intitulé REACT-EU, a fléché une enveloppe de 2 M€ ceci permettra dans la mise en œuvre de ce programme, et l'implantation dans les communes de plateaux sportifs tels que des « city stades », adaptés à l'esprit de cohésion et d'attractivité, recherchées, dans le respect des coûts et des délais impartis.

Il signale que cette enveloppe, contrairement au principe de cofinancement qui prévaut habituellement, permet de financer des projets à 100 % sur fonds européens dans le cadre d'un engagement budgétaire 2021-2023.

Il informe que ces projets sont menés sous maîtrise d'ouvrage régionale pour le compte des communes.

Il précise que le coût de réalisation de ces plateaux sportifs est plafonné à 200 000,00 € par commune.

Ainsi et dans la démarche de rééquilibrage d'équipements structurants et pour répondre à la demande de la population, notamment les sportifs, la Région Guadeloupe a été sollicité afin de réaliser un « city stade » sur le territoire communal.

Le conseil municipal

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De confier à la Région Guadeloupe la maîtrise d'ouvrage afin d'engager les travaux pour la réalisation d'un plateau sportif « City Stade » sur le territoire communal..

2°) D'autoriser le maire à signer tous les documents relatif à la réalisation de cette opération

3°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE


Camille ELISABETH



Résumé de l'acte
971-219711215-20210630-DGS2021046-DE

Numéro de l'acte : DGS2021046
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage à la région -
réalisation d'un plateau sportif
Classification : 1.2.4 - Autres
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal :

Historique :

08/07/21 22:07	En cours de création	
08/07/21 22:13	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:13	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°06

**INSTALLATION DE LA
COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
COMPETENCES TRANSFEREES
(CLECT) DE LA CANBT -
DESIGNATION DU REPRESE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES COMPETENCES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CANBT – DESIGNATION DU REPRESE

Monsieur le maire explique au conseil qu'après renouvellement des exécutifs locaux et au lendemain de la loi « Engagement et Proximité » la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être renouvelée au sein de la CANBT.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération de la CANBT n°4 du 22 août 2020 portant création de la CLECT et la désignation des membres ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De donner tous pouvoirs au maire de désigner un représentant au sein de la CLECT

2°) Le maire et la directrice générale de services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH

The image shows a circular official stamp of the Mairie de L'Anthenès, Guadeloupe. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'ANTHENES' and 'GUADELOUPE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Camille ELISABETH'. Below the signature, the name 'Camille ELISABETH' is printed in a standard font.

Résumé de l'acte

971-219711215-20210630-DGS2021047-DE

Numéro de l'acte : DGS2021047
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Installation de la commission locale d'évaluation des compétences transférées de la CANBT - désignation des représentants
Classification : 5.7.4 - Autres
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal : 99_DE-SDGS2021070820321332_08072021203213.PDF

Historique :

08/07/21 22:14	En cours de création	
08/07/21 22:18	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:18	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS 2021 048

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°07

**AUTORISATION ANNUELLE
DE MISE A DISPOSITION DE
VEHICULES DE FONCTIONS
AUX EXECUTIFS LOCAUX**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

AUTORISATION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE FONCTIONS AUX EXECUTIFS LOCAUX

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2123-18-1-1 ;
- ✓ Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- ✓ Vu le Code Général des Impôts ;
- ✓ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ses article 87 et 88 ;
- ✓ Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, en son article 21, modifiée par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- ✓ Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 34 ;
- ✓ Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2002 relatif aux règles d'évaluation des avantages en nature ;
- ✓ Vu la circulaire ministérielle du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
- ✓ Vu la circulaire n°205509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère du budget relative aux avantages en nature ;
- ✓ Vu le rapport du maire ;

- ✓ Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer les modalités d'attribution et d'utilisation, par les élus de la commune, des véhicules de la Collectivité ;
- ✓ Considérant que la mise à disposition d'un véhicule pour nécessité absolue de service constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation ;
- ✓ Considérant que la finalité de la mise à disposition de véhicules de service aux élus n'est pas constitutive d'un avantage en nature ;
- ✓ Considérant que l'usage des véhicules de service est explicitement motivé par l'exercice de missions spécifiques ;
- ✓ Considérant que le caractère nominatif de la délibération n'est expressément prévu par le législateur qu'en ce qui concerne l'attribution d'un avantage en nature et donc l'attribution d'un véhicule de fonction ;

Le conseil municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

ARTICLE 1 : D'approuver l'octroi au maire d'un véhicule de service qu'il pourra remiser à son domicile, à titre exceptionnel, au regard des sujétions spécifiques liées à sa fonction (réunions en soirées ou tôt le matin, missions itinérantes, exigences et obligations inhérentes aux fonctions de maire).

ARTICLE 2 : D'acter l'utilisation de véhicules de service par les adjoints en l'absence du maire lorsque l'exercice de leur mandat le justifie.

ARTICLE 3 : L'utilisation du dit véhicule à des fins personnelles est proscrite ainsi que le remisage à domicile de manière permanente.

ARTICLE 4 : De charger le maire, la directrice générale des services, le comptable public chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE
Camille ELISABETH

Résumé de l'acte

971-219711215-20210630-DGS2021048-DE

Numéro de l'acte : DGS2021048
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Autorisation annuelle de mise à disposition de véhicules de service aux exécutifs locaux
Classification : 5.6.4 - Autres
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal :

Historique :

08/07/21 22:19	En cours de création	
08/07/21 22:23	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:23	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:23	En cours de transmission	

DGS 2021049



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 30 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH Maire, Louissette CABRION 3^{ème} Adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} Adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} Adjt, Patrick CARENE 6^{ème} Adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} Adjt, Harold ROBERT 8^{ème} Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Marc ASTASIE, Boris CARENE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1^{er} Adjt, Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Annick PRADEL-CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR

PROCURATION : Nicole De La REBERDIERE à Camille ELISABETH, Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION

Madame Lina BIABIANY née MARLU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION: 03

VOTANTS : 28

QUESTION N°08

DECISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET PRIMITIF
2021

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

HUITIEME QUESTION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Le maire de la commune

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le vote du budget primitif 2021 de la commune par le conseil municipal, le 11 juin 2021 et présentant une balance générale comme suit ;

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 743 815,34	8 854 410,20
INVESTISSEMENT	3 519 031,92	3 519 031,92
TOTAL	14 262 847,26	12 373 442,12

Considérant les notifications de recettes nouvelles reçues par la commune

Considérant la nécessité d'abonder certains chapitres du budget pour faire face aux dépenses

Considérant l'urgente nécessité d'engager le renouvellement de divers matériels à la cuisine centrale durant cette période des vacances scolaires et la fourniture d'outils informatiques pour les écoles élémentaires (3^{ème} phase) pour la rentrée 2021/2022

Vu le rapport présenté par le maire

Le budget primitif 2021 de la commune de Pointe-Noire présenté par chapitre est modifié comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Imputation	Libellés	Montant voté au BP 2021	DM N°1	BP 2021 + DM1
011	Charges à caractère général	1 112 071,14	0.00	1 112 071,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 728 969,00	0.00	6 728 969,00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	600 661,96	0.00	600 661,96
66	Charges financières	79 804,97	0.00	79 804,97
67	Charges exceptionnelles	37 830,00	0.00	37 830,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sect°	594 648,50	0.00	594 648,50
002	Solde d'exécution reporté	1 589 829,77	0.00	1 589 829,77
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 743 815,34	0.00	10 743 815,34

RECETTES

Imputation	Libellés	Montant voté au BP 2021	DM N°1	BP 2021 + DM1
013	Atténuation de charges	15 000,00	0.00	15 000,00
70	Produits des services et du domaine	217 299,20	0.00	217 299,20
73	Impôts et taxes	6 298 328,00	0.00	6 298 328,00
74	Dotations, subventions et participations	1 579 513,00	0.00	1 579 513,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0.00	40 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0.00	1 000,00
78	Rep. prov. pour dépré. des actifs circulants	0,00	0.00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sect°	703 270,00	0.00	703 270,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00	0.00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 854 410,20	0.00	8 854 410,20

Section d'investissement :**DEPENSES**

Imputation	Libellés	Montant voté au BP 2021	DM N°1	BP 2021 + DM1
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	640 484,33	0,00	640 484,33
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 868,59	13 868,59
23	Immobilisations en cours	218 196,97	0,00	218 196,97
	Opérations d'équipements	1 801 910,03	107 680,94	1 909 590,97
040	Opération d'ordre de transfert entre sect°	703 270,00	0,00	703 270,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	155 170,59	0,00	155 170,59
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45

RECETTES

Imputation	Libellés	Montant voté au BP 2021	DM N°1	BP 2021 + DM1
10	Dotations, fonds divers	610 807,93	39 723,54	650 531,47
13	Subventions d'investissement reçus	2 092 445,49	81 825,99	2 174 271,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
238	Av. versées sur cdes d'immob. corporelles	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cession d'immobilisations	221 130,00	0,00	221 130,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sect°	594 648,50	0,00	594 648,50
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 modifié suite DM N°1

Section Fonctionnement	Total voté au BP 2021	Décision Modificative N°1	Total BP 2021 modifié
Recettes	8 854 410,20	0,00	8 854 410,20
Dépenses	10 743 815,34	0,00	10 743 815,34
Total de la section	-1 889 405,14	0,00	-1 889 405,14
Section Investissement	Total voté au BP 2021	Décision Modificative N°1	Total BP 2021 modifié
Recettes	3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45
Dépenses	3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45
Total de la section	0,00	0,00	0,00
Résultat global	-1 889 405,14	0,00	-1 889 405,14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la proposition du budget primitif 2021 modifié ci-dessus, par décision modificative n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1. D'AGREER la modification du budget primitif 2021 de la commune de Pointe-Noire telle que présentée ci-dessus par décision modificative N°1
2. DE VOTER :
 - les chapitres et opérations de la décision modificative n°1 au budget 2021
 - la nouvelle balance générale du budget 2021 suite à la décision modificative n°1 qui se présente comme suit ;

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 modifié suite DM N°1

Section Fonctionnement	Total voté au BP 2021	Décision Modificative N°1	Total BP 2021 modifié
Recettes	8 854 410,20	0,00	8 854 410,20
Dépenses	10 743 815,34	0,00	10 743 815,34
Total de la section	-1 889 405,14	0,00	-1 889 405,14
Section Investissement	Total voté au BP 2021	Décision Modificative N°1	Total BP 2021 modifié
Recettes	3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45
Dépenses	3 519 031,92	121 549,53	3 640 581,45
Total de la section	0,00	0,00	0,00
Résultat global	-1 889 405,14	0,00	-1 889 405,14

3. DIT que la présente délibération portant modification du budget primitif 2021 de la commune de Pointe-Noire par décision modificative N°1 sera transmise à la Préfecture
4. Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le MAIRE



Camille ELISABETH

Résumé de l'acte

971-219711215-20210630-DGS2021049-BF

Numéro de l'acte : DGS2021049
Date de décision : mercredi 30 juin 2021
Nature de l'acte : BF
Objet : Décision Modificative n°01 au budget primitif 2021
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Béatrice DE BOISROLIN
Document principal :

Historique :

08/07/21 22:54	En cours de création	
08/07/21 22:58	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
08/07/21 22:58	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

